



**INTERPAGE  
SAGE ATG et BL  
SEANCE du 21 mai 2021**

**Compte-rendu**  
**Commissions Locales de l'Eau INTERPAGE**  
**Argoat-Trégor Goëlo et Baie de Lannion**  
**21 mai 2021, en visioconférence**  
**Présentation du projet de SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027**

**POUR LE SAGE BAIE DE LANNION**

**Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux (23 membres)**

**Etaient présents :**

**Madame Annie Bras-Denis**, Lannion-Trégor Communauté  
**Monsieur Joël Le Jeune**, Lannion-Trégor Communauté  
**Monsieur François Ponchon**, Lannion-Trégor Communauté  
**Monsieur Jean-Pierre Giuntini**, Guingamp Paimpol Agglomération  
**Monsieur Jean-Yves Le Corre**, Syndicat mixte Goas Koll – Traou Long  
**Monsieur Éric Le Creurer**, Lannion-Trégor Communauté  
**Monsieur Paul Le Bihan**, Lannion-Trégor Communauté  
**Monsieur François Le Marrec**, Guingamp Paimpol Agglomération

**Absents :**

**Madame Bénédicte Boiron**, Lannion-Trégor Communauté  
**Monsieur Gervais Egault**, Lannion-Trégor Communauté  
**Monsieur André Coent**, Lannion-Trégor Communauté  
**Madame Joëlle Huon**, Conseil départemental du Finistère  
**Monsieur Hervé Guélou**, Lannion-Trégor Communauté  
**Monsieur Erven Léon**, Conseil départemental des Côtes d'Armor  
**Madame Françoise Peron**, PNR Armorique  
**Monsieur Rémi Guillou**, Guingamp Paimpol Agglomération  
**Monsieur Gérard Quilin** Syndicat département d'alimentation en eau potable des Côtes d'Armor SDAEP  
**Monsieur Stéphane Lozdowski**, Commission Locale de l'Eau du SAGE Léon-Trégor

**Excusés :**

**Monsieur Patrice Kervaon**, Conseil départemental des Côtes d'Armor  
**Madame Virginie Doyen**, Guingamp Paimpol Agglomération  
**Madame Gaby Cadiou**, Conseil régional de Bretagne  
**Monsieur Guy Pennec**, Morlaix communauté  
**Monsieur Yvon Le Creff**, Lannion-Trégor Communauté

**Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées (13 membres)**

**Etaient présents :**

**Monsieur Patrice Desclaud**, Association Eau et Rivières de Bretagne

**Monsieur Yves Le Bihan**, Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor

**Monsieur Jean-Luc Pichon**, Fédération des Côtes d'Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique

**Absents :**

**Monsieur Yves-Marie Le Lay**, Association Côtes d'Armor Nature Environnement

**Monsieur Jean-François Jeandet**, Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Léguer AAPPMA du Léguer

**Monsieur Erwan Daniel**, Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor ayant donné pouvoir à Edwige Kerboriou

**Monsieur Michel Le Guen**, Association des propriétaires riverains des Moulins de Bretagne

**Monsieur Jean-Pierre Jacob**, Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor

**Monsieur Arnaud Stephan**, Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Paimpol-Lannion

**Représentant**, Centre d'Etudes pour un Développement Agricole Plus Autonome (CEDAPA) et Groupement des Agriculteurs Biologiques des Côtes d'Armor (GAB)

**Madame Lechenne**, Association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV) Lannion-Trégor Goëlo

**Monsieur Jean Acquere**, Association Lannion Canoë-Kayak, représentant les usagers des rivières

**Excusés :**

**Madame Edwige Kerboriou**, Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor

**Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (8 membres)**

**Etait présent :**

**Monsieur Pierre Prod'homme** Agence de l'eau Loire-Bretagne

**Absents :**

**Madame la Préfète** coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne ou son représentant

**Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bretagne** ou son représentant (DREAL Bretagne, Catherine DESCAMPS)

**Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor** ou son représentant

**Monsieur le directeur département des territoires et de la mer des Côtes d'Armor** ou son représentant

**Monsieur le chef de la mission interservice sur l'eau et de la nature du Finistère** ou son représentant (Monsieur Hoeffler MISEN du Finistère)

**Excusés:**

**Madame la directrice régionale de l'Office français pour la biodiversité** ou son représentant (Monsieur Pascal Hus OFB)

**Monsieur Bruno Lebreton** Mission InterService sur l'Eau et la Nature des Côtes d'Armor

## **POUR LE SAGE ARGOAT-TREGOR-GOELO**

### **Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux**

#### **Etaient présents :**

Monsieur Jean-Pierre GIUNTINI, Guingamp-Paimpol Agglomération  
Monsieur Yannick LE BARS, Guingamp-Paimpol Agglomération  
Monsieur Erwan ELIES, Guingamp-Paimpol Agglomération  
Madame Annie BRAS-DENIS, Lannion-Trégor Communauté  
Monsieur Eric LE CREURER, Lannion-Trégor Communauté  
Monsieur Pierre ADAM, Lannion-Trégor Communauté  
Madame Nadia LE HEGARAT, Leff Armor Communauté

#### **Absents :**

Monsieur Joël PHILIPPE, Conseil départemental des Côtes d'Armor  
Monsieur Yves-Jean LE COQU, Conseil départemental des Côtes d'Armor  
Monsieur Vincent LE MEAUX, Guingamp-Paimpol Agglomération  
Madame Anne LE COTTON, Guingamp-Paimpol Agglomération  
Monsieur Hervé MADORE, Guingamp-Paimpol Agglomération  
Monsieur Gervais EGAULT, Lannion-Trégor Communauté  
Monsieur Hervé DELISLE, Lannion-Trégor Communauté  
Madame Eva TROEGER, Leff Armor Communauté  
Monsieur Jean-Yves PHILIPPE, Communauté de Communes du Kreiz Breizh  
Monsieur Nicolas NGUYEN, Saint-Brieuc-Armor Agglomération  
Monsieur Gilbert LE BRIAND, SDAEP  
Monsieur Gildas LE ROUX, Syndicat mixte des eaux du Jaudy

#### **Excusés :**

Monsieur Thierry BURLLOT, Conseil Régional de Bretagne  
Monsieur Rémy GUILLOU, Guingamp-Paimpol Agglomération  
Monsieur Frédéric LE MOULLEC, Lannion-Trégor Communauté  
Monsieur Dominique PRIGENT, Leff Armor Communauté  
Madame Florence LE SAINT, Leff Armor Communauté  
Monsieur Guillaume LOUIS, PETR du Pays de Guingamp  
Monsieur Pierre HUONNIC, Syndicat d'eau du Trégor

### **Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées**

#### **Etaient présents :**

Madame Anne MENGUY, Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins  
Monsieur Bernard MOREAU, Comité départemental de canoë-kayak des Côtes d'Armor  
Monsieur Yves LE BIHAN, Chambre de commerce et d'industries  
Monsieur Hervé CONAN, Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor  
Monsieur Loïc CONAN, Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor

#### **Absents :**

Monsieur Gilles HUET, Eau et rivières de Bretagne  
Monsieur André ARIN, Comité régional de la conchyliculture Bretagne Nord  
Monsieur Alain SEBILLE, Fédération des Côtes d'Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Monsieur Geoffrey STEVENS, VivArmor Nature  
Monsieur Jean-Paul LE CORRE, Association des Riverains et des Moulins des Côtes d'Armor  
Monsieur Louis HAMON, Association des consommateurs UFC-Que choisir  
Monsieur Emmanuel JOBARD, CEDAPA GAB  
Monsieur Laurent BOUTIER, Syndicat de la truite d'élevage de Bretagne

**Excusés :**

Madame Marie-Magdeleine DE KERMELE, Syndicat départemental de la propriété privée rurale  
Monsieur Gérard CHENE, Côtes d'Armor Nature Environnement  
Madame Marie-Hélène BRIAND, Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor

**Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics**

**Etait présent :**

Madame Marie-Claude NIHOUL, Agence de l'Eau Loire Bretagne

**Absents :**

Monsieur Le Préfet des Côtes d'Armor, par délégation Madame la Sous-Préfète de Guingamp  
Monsieur le DREAL de Bretagne  
Monsieur le directeur département des territoires et de la mer des Côtes d'Armor ou son représentant

**Excusés:**

Madame la Préfète coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne ou son représentant  
Monsieur Bruno LEBRETON, Mission interservices sur l'eau et la nature des Côtes d'Armor  
Madame la Directrice Régionale de l'Office Français pour la Biodiversité ou son représentant (Monsieur Pascal HUS, OFB)

**Assistaient :**

Françoise LIDOU Conseil Départemental des Côtes d'Armor (CD22)  
Estelle CASTEL, Syndicat départemental d'alimentation en eau potable des Côtes d'Armor (SDAEP22)  
Gwenaëlle BRIANT, responsable service politique de l'eau Lannion-Trégor Communauté  
Sylvain LAVAUUR, directeur environnement, aménagement et économie agricole Lannion-Trégor Communauté  
Emmanuel THERIN, service Biodiversité et environnement, Guingamp Paimpol Agglomération  
Loïc ROCHARD coordonnateur des bassins versants Jaudy Guindy Bizien Lannion-Trégor Communauté  
Jean-Baptiste THOS, responsable service environnement, Leff Armor Communauté  
Adeline LE CORNET, service eau et assainissement, Guingamp-Paimpol Agglomération  
Samuel JOUON coordonnateur du bassin versant du Léguer Lannion-Trégor Communauté  
Emilie KOLODZIEJCZYK, coordinatrice SAGE Argoat-Trégor Goëlo Guingamp Paimpol Agglomération  
Lucie CHAUVIN, coordinatrice SAGE Baie de Lannion Lannion-Trégor Communauté

**Pièce jointe :**

- Support de présentation
- Avis du Département des Côtes d'Armor sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027

Projet de SDAGE Loire-Bretagne et son programme de mesures consultable à partir de ce lien :  
<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home/projet-de-sdage-preparer-la-re-1/les-documents-du-sdage-2022-2027/projet-de-sdage-et-ses-documents-daccompagnement.html>

Aide à la lecture du Sdage (mode d'emploi) consultable à partir de ce lien : [https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/files/live/sites/sdage-sage/files/information-communication/Publications/CP-2021/Revue\\_mode-emploi\\_Sdage22-27.pdf](https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/files/live/sites/sdage-sage/files/information-communication/Publications/CP-2021/Revue_mode-emploi_Sdage22-27.pdf)

**Monsieur Jean-Pierre GIUNTINI et Madame Annie BRAS-DENIS président la séance.**

**Madame Marie-Claude NIHOUL et monsieur Pierre PROD'HOMME présentent le projet de SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 et son programme de mesures.**

### **Relevés des échanges :**

**Jean-Luc PICHON** alerte sur les conséquences du projet de loi Climat et Résilience en matière vis-à-vis de la restauration de la continuité écologique. L'agence de l'Eau Loire-Bretagne n'aurait plus la possibilité d'accompagner financièrement l'arasement des ouvrages faisant obstacles à la continuité écologique (circulation piscicole et transport sédimentaire). De plus, avec les effets du changement climatique, le maintien de ces plans d'eau est problématique (hausse température, augmentation de l'évapotranspiration). Jean-Luc PICHON rappelle que les cours d'eau ont besoin d'une forte capacité de résilience pour réduire les effets du changement climatique sur les écosystèmes aquatiques. De plus, il est rappelé que le potentiel de production d'hydroélectricité sur nos petits cours d'eau est négligeable.

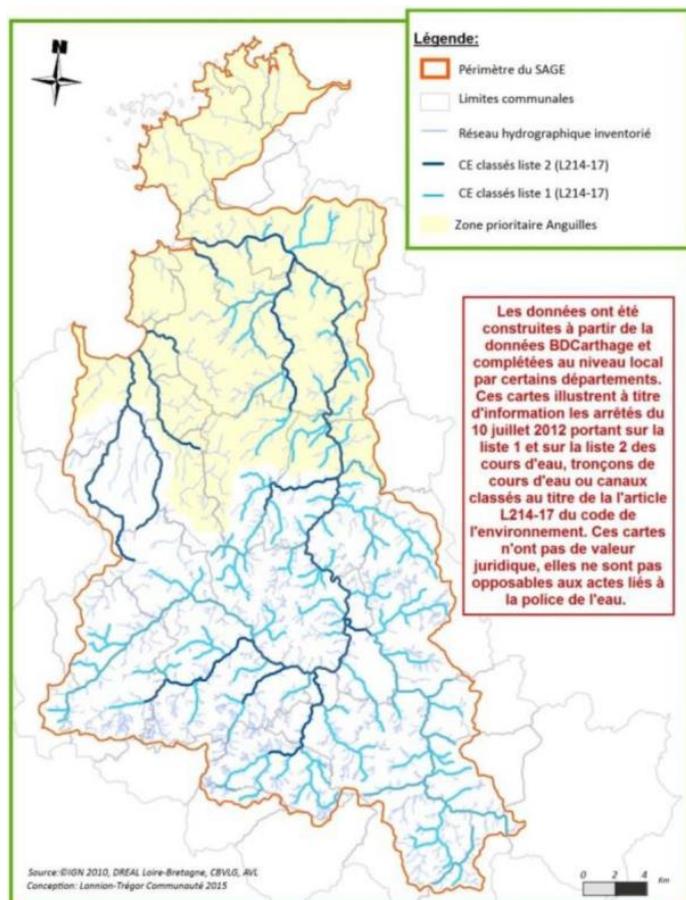
**François PONCHON** demande des précisions sur la notion de cours d'eau classés liste 2.

*Le rétablissement de la continuité écologique c'est-à-dire de la capacité de circulation des espèces piscicoles et des sédiments dans les cours d'eau et milieux limitrophes est une orientation majeure de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) et du SDAGE Loire-Bretagne.*

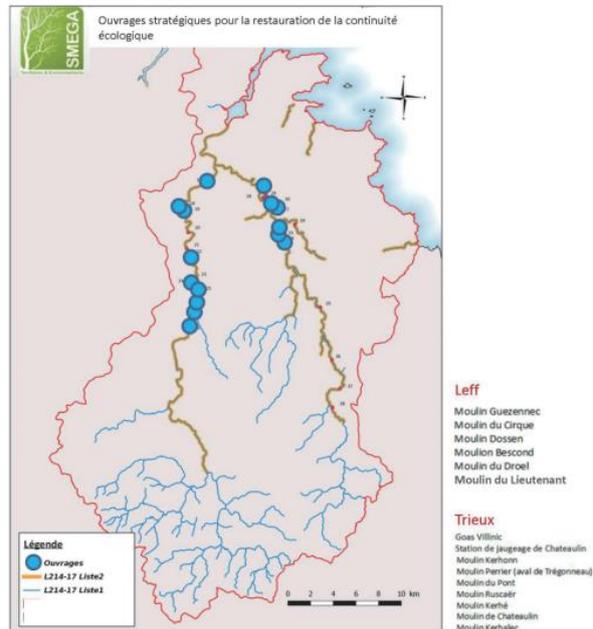
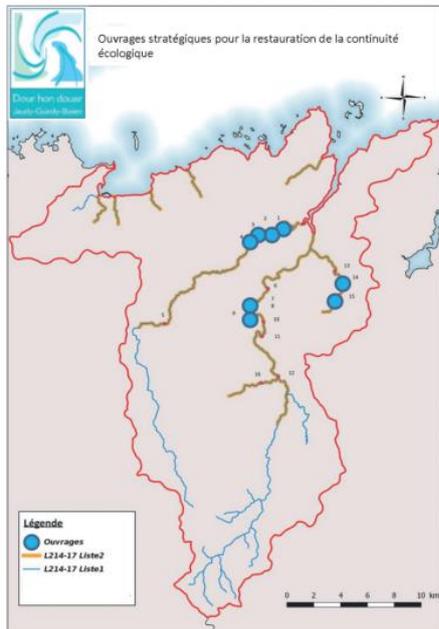
*Les arrêtés du 10 juillet 2012 classent les cours d'eau en liste 1 et liste 2 (cf. carte pour le SAGE Baie de Lannion) au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement.*

*Sur les cours d'eau classés en liste 2, tout ouvrage doit être géré, entretenu et équipé pour assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs dans un délai de 5 ans après la publication des listes, soit 2017.*

*Le classement en liste 2 doit donc permettre d'assurer rapidement la compatibilité des ouvrages existants avec les objectifs de continuité écologique.*



Le classement en liste 1 a pour vocation de protéger certains cours d'eau des dégradations et permet d'afficher un objectif de préservation à long terme.



Annie BRAS-DENIS confirme que ce projet de loi est problématique pour notre territoire. Les sénateurs et les députés ont été alertés à ce sujet mais la production d'hydroélectricité semble l'emporter.

Bernard MOREAU indique que le Comité départemental de canoë-kayak souhaite continuer à être consulté sur les travaux touchant la continuité, pour prendre en compte les besoins des kayakistes.

La notion « d'objectifs moins stricts » tend à prendre en compte le temps de réaction des milieux aquatiques qui n'est pas toujours maîtrisé. Cette notion indique que « l'on fait le maximum mais sur un des paramètres, permettant d'évaluer la qualité de la masse d'eau, on peut être en deçà du bon état » (cf. diapositives 13-15 du diaporama).



Le **chapitre 5 – Maîtriser et réduire les pollutions dues aux micropolluants** a été renforcé dans le projet de SDAGE 2022-2027. Face aux problématiques rencontrées par les producteurs d'eau en raison de la présence du S-Métolachlore, il est proposé que cette molécule soit ajoutée à la liste de vigilance page 78 du projet de SDAGE LB.

**Annie Bras-Denis** précise que cette problématique a récemment fait l'objet d'échanges avec la chambre d'agriculture et des producteurs d'eau. Un article paraîtra dans les prochains flashes agricoles des bassins versants afin de sensibiliser les agriculteurs aux risques liés à l'utilisation de cette molécule pour la production d'eau potable (impact financier important pour le traitement de cette molécule).

**Eric LE CREURER** ajoute qu'un travail important a été fait auprès des prescripteurs, et qu'on observe aussi une évolution des pratiques avec davantage de désherbage mécanique.

Eau et Rivières de Bretagne a alerté le Préfet pour demander l'arrêt de l'utilisation du S-Métolachlore.

Des informations complémentaires ont été apportées au sujet du **chapitre 6 – orientation 6E Réserver certaines ressources à l'eau potable**. Les SAGE ATG et Baie de Lannion sont concernés par cette orientation. En effet, des nappes souterraines réservées à l'alimentation en eau potable ont été identifiées sur ces périmètres et impliquent l'élaboration de schémas de gestion pour permettre d'autres prélèvements (autres que AEP) sur ces secteurs.

**Loïc CONNAN** estime que l'impossibilité de créer de nouveaux captages peut poser des difficultés à l'activité agricole.

**Eric LE CREURER** souligne que la réflexion doit aussi être menée sur la rationalisation de l'utilisation de l'eau des réseaux d'eau potable, ainsi que sur les usages effectifs de cette eau potable, compte-tenu des traitements coûteux appliqués.

**Estelle CASTEL** informe les Commissions Locales de l'Eau qu'une étude est en cours, portée par le SDAEP avec l'appui du BRGM, pour mieux connaître les consommations d'eau sur le département des Côtes d'Armor. Les premiers résultats indiquent une consommation domestique stable, mais une augmentation des consommations agricoles et industrielles à l'échelle du département. Il faut aussi tenir compte des évolutions climatiques qui vont bousculer les périodes d'alimentation des retenues d'eau destinées à l'AEP. Il est donc essentiel de maintenir tous les captages (forages et puits), et la question des métabolites et des pesticides est un sujet central aussi pour cette raison.

Le **chapitre 7 - Maîtriser les prélèvements d'eau** est renforcé dans ce nouveau projet de SDAGE et anticipe davantage les effets du changement climatique. Pour l'équilibre des milieux et la satisfaction de tous les usages, le projet de SDAGE vise trois objectifs :

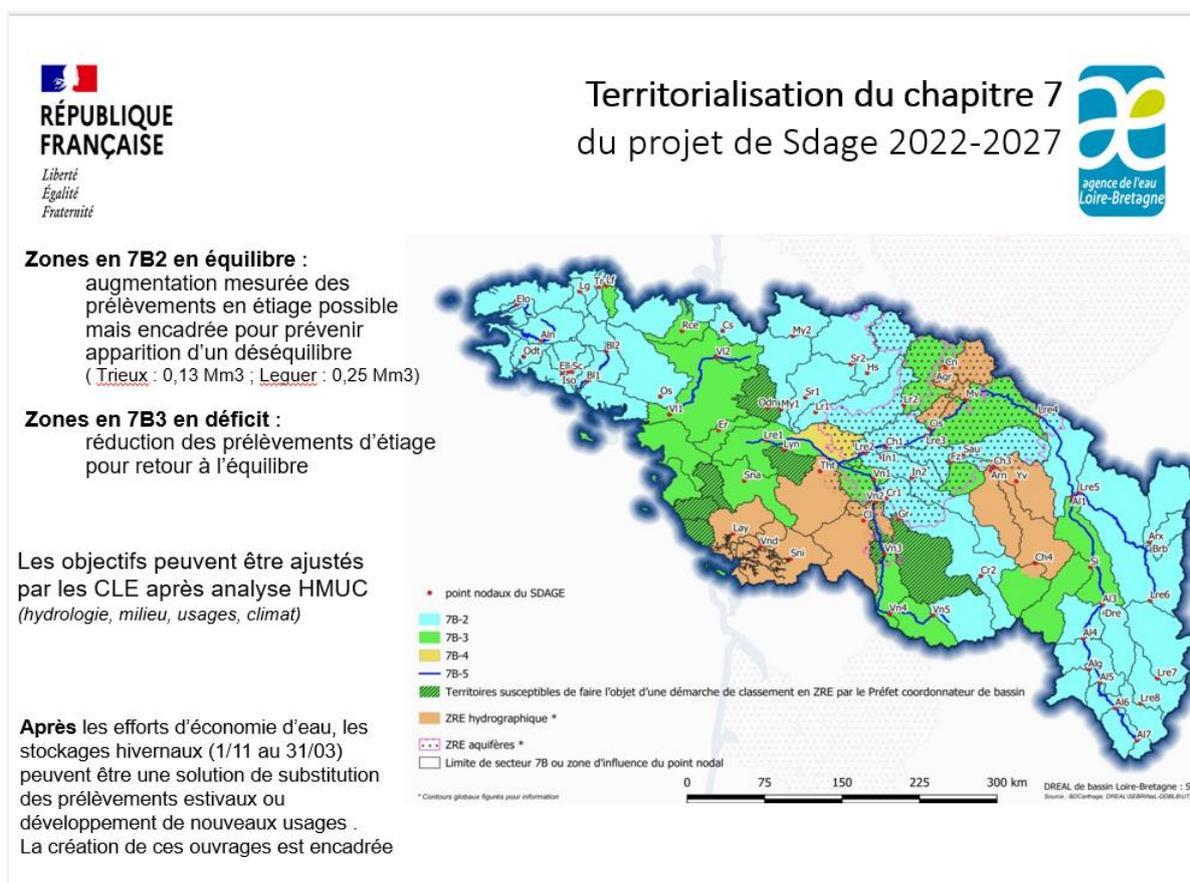
- Économiser l'eau et gérer les prélèvements (sobriété)
- Mobiliser la ressource hivernale
- Revenir à l'équilibre en zone déficitaire

Des analyses HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages et Climat) sont prévues sur les périmètres des SAGE BL et ATG. Le Bureau d'étude EGIS a été retenu côté SAGE BL pour la réalisation du premier volet de l'analyse, à savoir, l'acquisition des données sur les quantités d'eau disponibles et sur les usages. Ces analyses permettent de travailler localement sur la question de la ressource et des prélèvements, et ajuster le cas échéant les seuils fixés par le SDAGE.

Le bassin versant du Leff est classé en 7B3 dans ce nouveau SDAGE. Ce qui implique qu'aucun nouveau prélèvement à l'étiage autre que l'AEP (adduction en eau potable) ne sera autorisé sur ce bassin.

Les autres bassins versants sont concernés par l'orientation 7B2 où il faut veiller à maintenir l'équilibre quantitatif à l'étiage. Ainsi, afin de prévenir l'apparition d'un déséquilibre entre les ressources et les besoins en eau, l'augmentation des prélèvements est plafonnée au volume d'eau fixé dans le tableau page 130 du projet de SDAGE Loire-Bretagne. Une fois ce volume dépassé, seule l'augmentation des prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable ou à la sécurité civile peut être autorisée. La CLE du SAGE peut définir l'augmentation possible des prélèvements en période d'étiage après réalisation d'une analyse HMUC.

La création de retenue d'eau pour les usages agricoles est d'actualité sur les deux SAGE (**chapitre 7, orientation 7D Faire évoluer la répartition spatiale et temporelle des prélèvements par stockage hivernal**).



### 7D Evolution spatiale et temporelle des prélèvements par stockage hivernal (hors ZRE)

- Les ouvrages doivent être étanches, déconnectés du milieu naturel et alimentés exclusivement par des prélèvements en période hivernale (1/11 au 31/03). **Attention au mois de novembre** qui correspond à la reprise des écoulements significatifs après l'étiage et coïncide avec la reproduction des salmonidés.
- Cadre recommandé pour les prélèvements hivernaux en cours d'eau :
  - Dérogation possible si printemps pluvieux jusqu'au 30 avril max
  - Cumul des prélèvements (y compris prélèvements en nappe et interceptions d'écoulements)  $< 0,2 \times$  module interannuel\* du sous bassin concerné.
  - Débit minimal du cours d'eau : à minima = module interannuel du sous bassin concerné
- Le SAGE, **après analyse HMUC**, peut adapter :
  - la période d'étiage (et donc la période hivernale)
  - les volumes prélevables, dans la limite de 0,4 ou 0,6 x module interannuel
  - Le débit de référence à maintenir dans le cours d'eau, dans la limite du débit moyen interannuel de fréquence quinquennale sèche\*\*

\* Le module caractérise l'écoulement moyen sur une année. Moyenne des débits annuels sur une période représentative (au moins 30 ans)  
\*\*Le débit moyen interannuel de fréquence quinquennale sèche est le débit moyen de l'année de fréquence quinquennale sèche.

**Pierre ADAM** précise que certaines cultures demandent de l'eau à des périodes bien précises dans l'année. Il s'agit d'une irrigation d'appoint, importante aussi pour maintenir la production locale. Il ajoute qu'il faut aussi travailler sur des techniques économes telles que le goutte à goutte.

**Marie-Claude NIHOUL** souligne que si les efforts sont menés pour économiser l'eau, un basculement entre prélèvements à l'étiage et retenue hivernale peut être envisagé. Elle insiste sur la notion de partage de la ressource : cette réflexion doit être menée avec l'ensemble des acteurs à l'échelle de la CLE. Le stockage hivernal doit être étanche et ne pas mettre en difficulté les milieux.

**Eric LE CREURER** aborde la question de la réutilisation des eaux traitées.

**Jean-Pierre GIUNTINI** précise que deux expérimentations de stockage hivernal sont à l'étude sur le SAGE ATG, dont 1 projet collectif.

Il est proposé que **Bruno LEBRETON** présente ces projets expérimentaux et le cadre dans lequel ils s'inscrivent lors d'une commission thématique du SAGE Baie de Lannion.

Sur la question de la gestion des eaux de ruissellement, dans le cadre de l'entretien des fossés de bords de route, **Françoise LIDOU** informe les Commissions Locales de l'Eau que des techniques alternatives sont actuellement testées par le Département des Côtes d'Armor, en lien avec les EPCI. Un guide a été élaboré, il sera transmis aux CLE.

**Anne MENGUY** alerte les membres des Commissions Locales de l'Eau sur le dévasage du port de Pontrieux et pose la question du devenir de l'autorisation actuelle, qui permet le relargage des sédiments issus de ce dragage à l'aval, ce qui peut impacter la qualité de l'eau de l'estuaire du Trieux.

**Loïc ROCHARD** s'étonne de voir la masse d'eau littorale « Paimpol-Perros-Guirec » en très bon état écologique alors que les ruisseaux côtiers présentent des fortes concentrations en bactéries fécales, en azote et en phosphore. Le littoral est soumis à des problématiques de pollutions bactériologiques et à des phénomènes de proliférations d'algues vertes.

Les enjeux et les pressions sont importants sur ces tous petits ruisseaux côtiers, autant d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

Il est soulevé le problème d'identification de ces petits ruisseaux côtiers, qui du fait de la petite taille de leur bassin versant, sont "noyés" au sein des masses d'eaux littorales. De ce fait, leurs problématiques spécifiques peuvent être occultées, ce qui n'aide pas non plus en terme de communication.

Les rejets des serres sont problématiques sur la zone littorale du périmètre du SAGE ATG. Il est nécessaire que l'Etat se saisisse de ce sujet. **Pierre ADAM, Eric LE CREURER et Annie BRAS-DENIS** prévoient de rencontrer les Maraîchers d'Armor au sujet du stockage des eaux de purge.

**Loïc CONAN** indique que les Maraîchers d'Armor communiquent beaucoup sur les aides pour inciter à la mise en œuvre de solutions de stockage, il précise que la gestion de l'eau représente un investissement important pour un producteur.

**Bernard MOREAU** alerte sur la problématique de la leptospirose et souhaiterait avoir des précisions sur le suivi réalisé de la bactérie à l'origine de cette maladie (bactéries pathogènes diffusées par les rongeurs dans les eaux).

Au sujet des problématiques de pollutions bactériologiques et de la réalisation du profil de vulnérabilité sur l'estuaire du Léguer (**chapitre 10**), **Lucie CHAUVIN** précise qu'un diagnostic des sources de pollution a démarré en 2017 sur le bassin versant du Yaudet et que des travaux sont prévus sur la station d'épuration de Lannion. Ces études pourraient être présentées lors d'une prochaine commission thématique du SAGE BL. **Annie BRAS-DENIS** précise que monsieur COATANLEM, mytiliculteur, sera convié aux instances du SAGE Baie de Lannion comme auditeur permanent.

**Dates des prochaines réunions pour la formulation d'un avis au projet de SDAGE LB 2022-2027 et son programme de mesures :**

- **SAGE Baie de Lannion : Bureau de CLE du 4 juin et CLE du 21 juin 2021**
- **SAGE Argoat-Trégor Goëlo : CLE du 24 juin 2021**

*Fin de séance*

---